

1.1 PROCÉDE D'ÉVALUATION PRÉALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SÉCURITE ROUTIERE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sur un véhicule de l'établissement.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART		B Pour l'école	
1 Renseignements d'ordre général			
Nom et prénom	Fombac Océane	Né(e) le	14/08/2003
Adresse	Porte de la ville	Téléphone	0662486434
Niveau scolaire	5	Profession	libre
Nationalité	F	Correction	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Acuité visuelle	œil gauche <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 10	œil droit	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> 10
Incompatibilités		Visite médicale	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
2 Expériences de la conduite			
Permis	Conduite auto	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) ?
B1 <input type="checkbox"/> +1	jamais <input type="checkbox"/> 0	ami <input type="checkbox"/> -1	ville <input type="checkbox"/> -2
A1 <input type="checkbox"/> +2	- de 5 h <input type="checkbox"/> +1	parents <input type="checkbox"/> +1	route <input type="checkbox"/> -1
A ou A2 <input type="checkbox"/> +2	+ de 5 h <input type="checkbox"/> +2	auto-école <input type="checkbox"/> +2	chemin <input checked="" type="checkbox"/> 0
Le		Si pas auto	vélo <input type="checkbox"/> 0
			cyclo <input type="checkbox"/> +1
			moto <input type="checkbox"/> +2
			autre <input type="checkbox"/> +1
3 Connaissance du véhicule			
Direction	non <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	Embrayage	non <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1
Boîte de vitesses	non <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	Freinage	non <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1
4 Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité			
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code	<input type="checkbox"/> -2		
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face	<input type="checkbox"/> -2		
L'apprentissage est une nécessité	<input type="checkbox"/> -2		
Réel désir d'apprendre à conduire	<input type="checkbox"/> +2		
5 Habiletés			
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/> -2	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2	
Démarrage arrêté	<input type="checkbox"/> -3	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2	
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/> -2	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2	
6 Compréhension et mémoire			
Compréhension	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	
Mémoire	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	
7 Perception			
Trajectoire	<input type="checkbox"/> -4	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +3	
Observation	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	
		Orientation	<input type="checkbox"/> -1
		F1	<input type="checkbox"/> -1
		Regard F2	<input type="checkbox"/> -2
		F3	<input type="checkbox"/> -3
8 Émotivité			
En général	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1	
		Crispation	<input type="checkbox"/> -1
			<input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1
9 Résultat de l'évaluation			
Résultat final			31 - 31 = 0
10 Proposition : volume de formation prévisionnel			
Proposition suggérée	Théorie <input type="checkbox"/> h	Pratique <input checked="" type="checkbox"/> h	
Proposition acceptée	Théorie <input type="checkbox"/> h	Pratique <input type="checkbox"/> h	
Proposition retenue	Théorie <input type="checkbox"/> h	Pratique <input type="checkbox"/> h	
11 Signatures			
Le	30/05/11	Formateur	Elève
			Parents (pour les mineurs)

1.2 ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIÈRE



ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

Article 2 du décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 et article 8 de la convention passée entre L'Etat et une école de conduite du dispositif « Permis à un euro par jour »

Nous soussignés, **Banque Populaire Grand Ouest**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime, représentée par :

Claire BEGOC

dûment autorisé (e) à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par **Monsieur Maurice BOURRIGAUD, DIRECTEUR GENERAL** en date du 27 Mai 2016.

Déclarons par la présente qu'elle a délivré la garantie financière prévue à l'article 2 du Décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 et à l'article 8 de la convention passée entre l'Etat et une école de conduite dans le cadre du dispositif « Permis à un euro par jour »

à la:

**COTENTIN FORMATION ROUTIERE
9 RUE DE L'EGLISE
50700 VALOGNES**

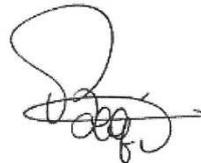
à concurrence de la somme globale de :

28 000.00 € - Vingt huit mille euros

La garantie couvre, à due concurrence de son montant, le remboursement en principal des prestations non consommées pour tous les contrats de formation à la conduite et à la sécurité routière (permis A et B) passés dans le cadre de l'opération « Permis à un euro par jour » en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois, conformément à l'article 8 de la Convention conclue entre l'Etat et l'école de conduite.

Le présent engagement prend effet à compter du **18/12/2017** et expirera le **30/09/2018**.

Fait à SAINT-GREGOIRE, le 18 décembre 2017
BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST



1.3 PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...);
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...):
- la pression des pairs.

La formation pratique



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique..

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE</p>

La formation théorique – 1 h

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux risques (1 h)

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo
- La vitesse et ses conséquences

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (2 h) et en circulation (4 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles
- Connaissance des principaux organes du cyclo
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

La formation théorique – 4 h

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- le triangle de pré-signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

La formation pratique – 3 h

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4250 kg.

La formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

THÉMATIQUES

Connaissances générales

- La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt
- La conduite en montagne ou zones accidentées
- L'hygiène et la conduite
- La fatigue
- Le chargement
- Le stationnement
- Le dépassement
- Le centre de gravité, la force centrifuge, le stabilisateur
- La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence
- Le freinage
- Le porte-à-faux, les angles morts
- L'assurance
- Le passage à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire

Vérifications à effectuer

- Système de direction du véhicule tracteur
- Niveau du liquide de frein
- Suspension de la remorque
- Pneu du véhicule tracteur/ de la remorque
- Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction
- Rétroviseurs additionnels : état, fixation
- Lave glaces, essuie-glaces
- Portes, fenêtres et/ou venteaux (caravane), hayon.

Attelage/dételage

- Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule
- Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein.
- Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

1.4 HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Lundi 18h15
Mercredi 14h 00 et 15h 00
Samedi 11h00.

Tous les thèmes de l'ETG sont abordés.

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs...

1.5 RDV POST-PERMIS

FORMATION

POST-

PERMIS



Contexte

À partir du 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.
LE CFR s'engage dans ses actions dans une démarche de qualité, de sûreté et de sécurité afin de répondre aux exigences gouvernementales et européennes de prévention routière.

Type de public

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Pré-requis

Etre titulaire du permis B en cours de validité.

Durée

1 jour – 7h



Post-Permis

Effectif

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Objectifs

En 2016, les conducteurs novices ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort ; 144 d'entre eux y ont perdu la vie. Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants. En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.
- Un véhicule dédié à différents exercices de maniabilité
- Une piste privée

Moyens d'encadrement

Expert en prévention et sécurité routière.

Evaluation des acquis

Compte-rendu de préconisation par rapport aux situations rencontrées.

Attestation de formation délivrée aux stagiaires.

Réduction de la période probatoire

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est réduite à deux ans pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B).

Ainsi, lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.



CFR AUTO ECOLE
9 RUE DE L EGLISE
50700 VALOGNES
TEL : 02.33.03.57.32 / cfr.valognes@wanadoo.fr

SIRET : 488 811 621 00017
TVA INTRACOMF R30488811621
CODE APE 8553 Z
N° AGREMENT E 0605004930



2.1 PROPOSITION CHIFFREE

CONTRAT DE FORMATION

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

ENTRE d'une part,

L'établissement d'enseignement de la conduite

COTENTIN FORMATION ROUTIERE CFR
9 RUE DE L'EGLISE 50700 VALOGNES
Agrément Préfectoral N° E0605004930 obtenu le : 19/08/2011 Tél. 02.33.03.57.32
Siret N° 488 811 621 00017
Représenté par : **Damien et Virginie**

ci-après dénommé "l'établissement",

ET d'autre part,

L'élève-conducteur

Nom : **Mme PIEDAGNEL**
Adresse : **13 LE CROSLY**
Code postal : **50390**
Permis demandé : **B**
Né(e) le : **06/03/1991**
Nom de naissance :
Déjà titulaire du permis :
obtenu à :

Prénoms : **ELODIE MELINDA STEFFI**

Commune : **ORGLANDES**
Tél. : **07.86.76.02.53**
à : **VALOGNES**

N° : **18 09 50 400330**

le : ci-après dénommé "l'élève",

Evaluation : 35 heures

il est convenu ce qui suit.

Prestations et Tarifs

Tradition B	T.Unit en €	Quantité	Taux TVA	Prix en €	Dépassement
frais de dossier	80,00	1,00	5,50	80,00	
easy web	68,00	1,00	5,50	68,00	
Forfait code (dès 17 cours)	200,00	1,00	20,00	200,00	
evaluation	42,00	1,00	20,00	42,00	40,00
Leçon de conduite	42,00	35,00	20,00	1470,00	40,00
Accompagnement Examen Conduite	60,00	1,00	20,00	60,00	60,00
livre de code	15,00	1,00	5,50	15,00	
ces prix sont modifiables selon le tarif en vigueur		1,00			
		1,00			
TOTAL T.T.C.				1935,00	

Modalités de paiement

Frais de dossier à l'inscription
200 € à l'inscription
conduite par tranche de 5 heures
solde avant la présentation à l'examen

Commentaire :

L'élève donne mandat à l'établissement pour effectuer en son nom toutes les démarches administratives relatives au permis (titre, ANTS, épreuve ETG, etc.) et fournira les documents et les données personnelles nécessaires.

Fait en **2** exemplaires,

à **VALOGNES**

le **27/09/2018**

L'établissement

SAS COTENTIN FORMATION ROUTIERE
9 Rue de l'église 50700 VALOGNES
Tél. 02.33.03.57.32
Agr E0605004930 / Agr R1305000070
Siret 488 811 621 00017

L'élève

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat figurant au verso. Mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour accord"

Lu et approuvé, bon pour accord
Piedagnel

Pour les mineurs

Nom, Adresse et Signature du représentant légal précédée de sa qualité et de la mention manuscrite "Bon pour autorisation"

2.2 DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 05/09/2018
L'expert(e) : LEBOUTELLER
Codes spécifiques :

Candidat
Nom : POTTIER
Prénom(s) : MATEO VALERY LOIC
NEPH : 18045040090
Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				X				
Effectuer des vérifications du véhicule				X				
Connaître et utiliser les commandes					X			
Appréhender la route								
Prendre l'information					X			
Adapter son allure aux circonstances					X			
Appliquer la réglementation					X			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X			
Maintenir les espaces de sécurité					X	1	1	1
Sous-totaux			0	4	21	1	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie			+1					
Total général					30			

*Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool*

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie					+1			
Total général								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant

autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/ Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la

conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

C/ Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/ Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des

élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève

effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et fera la demande d'édition du titre de conduite.

DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
						+1		
Courtoisie au volant								
						+1		
Total général								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

2.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE CFR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer...

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement ;
- accès libres à la salle de code, au simulateur ...

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- modalités d'accès à la salle (horaires ...), d'utilisation du DVD, de la Box et du boîtier de réponse ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code...

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

Cours pratiques

- évaluation de départ ;
- livret d'apprentissage;
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite ;
- déroulement d'une leçon de conduite ;
- retard...

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...

2.4 SUIVI THEORIQUE ET PLANNING DES LECONS

The screenshot displays the ENPC Center website interface for a student named Quentin Lepetit. The page includes a navigation menu on the left, a student profile section with personal details, and two progress charts. The first chart, 'Courbe de progression', shows a score of approximately 35 over time. The second chart, '% de réussite Prépacode', shows success rates for various subjects (A, C, D, E, L, M, P, R, S, U).

ENPC Center
AUTO ECOLE CFR
06782

QUENTIN LEPETIT
Permis B
23/12/2000 (17 ans 9 mois 4 jours)
quentin.lepetit@outlook.fr
AUTO ECOLE CFR

Actions
Réinitialiser le mot de passe

Fiche permis
Inscrit le : 29/06/2018
Id export : 3312447
Fiche B

Courbe de progression
score Prépacode

% de réussite Prépacode

Thème	% de réussite Prépacode
A	75
C	85
D	90
E	75
L	85
M	85
P	85
R	75
S	80
U	75



9 rue de l'église
50700 VALOGNES



COTENTIN FORMATION ROUTIERE CFR

9 RUE DE L'EGLISE
50700 VALOGNES
Agr.: E0605004930
Tél.: 02.33.03.57.32

Siret : 488 811 621 00017
TVA Intracomm : FR3048881162100017

RELEVÉ ELEVE o.fr

Elève :

Mme FLAMBARD CLARA LILIANE ARLETTE.
Lieu-dit LA HOULETTE

50700 FLOTTEMANVILLE BOCAGE

Rendez-vous

Jeudi 27 Septem. 2018

N°	Date	Heure	Prix	Min	F	P	Moniteur	Commentaire/Pédagogie
1	Ven.31/08/2018	10 H 30	0,00	60,00		X	NINIE	evaluation
2	Sam.01/09/2018	10 H 30	0,00	60,00		X	NINIE	
3	Mar.04/09/2018	10 H 30	0,00	60,00		X	NINIE	
4	Mer.05/09/2018	10 H 30	0,00	60,00		X	DAMIEN	
5	Jeu.06/09/2018	10 H 30	0,00	60,00		X	NINIE	10h12h
6	Jeu.06/09/2018	11 H 30	42,00	60,00	14474		NINIE	
7	Ven.07/09/2018	10 H 30	42,00	60,00	14474		NINIE	10h12h
8	Ven.07/09/2018	11 H 30	42,00	60,00	14474		NINIE	
9	Sam.08/09/2018	10 H 30	42,00	60,00	14474		NINIE	
10	Jeu.13/09/2018	10 H 30	42,00	60,00	14474		NINIE	Domicile
11	Ven.14/09/2018	14 H 00	42,00	60,00	14474		MARIE-LAURE	Domicile
12	Mer.19/09/2018	10 H 30	42,00	60,00	14474		NICOLAS	Domicile
13	Ven.21/09/2018	10 H 30	42,00	60,00			MARIE-LAURE	Domicile
14	Sam.22/09/2018	10 H 30	42,00	60,00			NICOLAS	
15	Mar.25/09/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
16	Ven.28/09/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
17	Mer.03/10/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
18	Ven.05/10/2018	10 H 30	42,00	60,00			NINIE	
19	Ven.05/10/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
20	Sam.06/10/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
21	Mar.09/10/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	
22	Ven.12/10/2018	10 H 30	42,00	60,00			NINIE	
23	Ven.12/10/2018	11 H 30	42,00	60,00			NINIE	



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

2.5 SUIVI PEDAGOGIQUE

Cf. Fiches de suivis de 3 élèves.

3.1 PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

COURS PROPOSES ET VERIFICATIONS DES ACQUIS PAR LE BIAIS DU LIVRET D APPRENTISSAGE DU REMC :

- **ALCOOL/ VITESSE/DROGUES**
- **SECOURISME COMPORTEMENT EN CAS D ACCIDENT**
- **ROLE ET IMPORTANCE DU PARTAGE DE L ESPACE SOCIAL ROUTIER**

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance et de la progressivité.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit

Les situations de conduite enseignées respectent la progression du REMC dans un environnement d'abord fluide et dégagé, ensuite avec le partage avec les autres usagers et les règles de circulation, pour enfin aborder une analyse systémique des états dégradés (exemple : situation de freinage d'urgence ou perte d'adhérence).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

3.2 LIVRET APPRENTISSAGE

Cf. copies des livrets de formation de 3 élèves.

3.3 DISPOSER DES MOYENS PEDAGOGIQUES EN ADEQUATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

Cf. déclaration sur l'honneur

4.1 LISTE DES ENSEIGNANTS

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

Nom : RENET DAMIEN

Catégories d'autorisation : B, BE, A1, A2, A, BAFM , AM, stage Réactualisation des connaissances ,
stage de sensibilisation à la sécurité routière

Qualification : BAFM

Nom : SANSON VIRGINIE

Catégories d'autorisation : B, BE

Qualification : BEPECASER

Nom : VAUTIER MARIE LAURE

Catégories d'autorisation : B, BE, A

Qualification : BEPECASER

Nom : DUPUY NICOLAS

Catégories d'autorisation : B

Qualification : CCP1

Nom : CERISIER TIM

Catégories d'autorisation : B

Qualification : BEPECASER

Nom du ou des responsable(s) pédagogique(s) : RENET DAMIEN

Personne chargée des relations avec les élèves : SANSON VIRGINIE



9 rue de l'église
50700 VALOGNES

4.2

NEANT

5.1 VALORISATION AAC / CS

GUIDE
L'accompagnement

Le complément de votre formation

VITESSES MAXI

Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:
 - Ne pas franchir les frontières françaises;
 - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
 - Disque "conduite accompagnée";
 - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

N°10 VILLE	N°12 FIN DE VILLE	N°13 VILLE	N°14 FIN DE VILLE
50	80	100	110

Documents obligatoires :

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre:
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
 L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école :
Tél. :
Mon Assureur :
Tél. :

SAS CFR
9 RUE DE L EGLISE
50700 VALOGNES
AGR : E0605004930

ENPC

CONDUITE ACCOMPAGNÉE **DÈS 15 ANS**

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

ENPC

empc_13ne01.CA-05-0615

LE PRINCIPE

Se former dans la durée

▶ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

1ÈRE PHASE

▶ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

▶ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

▶ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

2ÈME PHASE

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02" Livret d'apprentissage Lettre-Accord-Assurance

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée: 1 an/3000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17,5 ANS

Permis Probatoire

- 6 points (+ 3 points par an pendant 2 ans sans infraction) + disque A

Les accompagnateurs

▶ Pour être accompagnateur, il faut:

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

▶ **1 - Assurance**

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances:

- supprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

▶ **2 - Une meilleure réussite**

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle. L'examen intervient dès 17 ans et demi⁽¹⁾, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen! Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

▶ **3 - Permis Probatoire**

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

▶ **4 - Moins d'accidents**

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS⁽¹⁾

Conduite seule! Le premier jour de la majorité, 18 ans.

5.2 FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

PISTE LIEUSAIN
50700 VALOGNES

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

Les RDV se font à l'auto-école CFR.

Piste non privée:



Capacité d'accueil :

Le lieu est équipé d'un « algeco », équipé de sanitaires et permettant de s'abriter en cas de besoin.

Disponibilité de la piste :

Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-19h

Le samedi : 8h-12h

5.3 Faire accompagner l'élève

Cf. déclaration sur l'honneur

5.4 Taux de réussite

CFR Valognes
9 RUE DE L EGLISE
50700 VALOGNES

Année :
2018

Catégorie de Permis	Résultats de l'établissement de conduite								Résultats nationaux	
	Nb exam. total	Nb exam. 1ère prés.	Nb reçus total	Nb reçus 1ère prés.	% reçus total	Ecart % reçus total dép.	Ecart % reçus total nat.	% reçus 1ère prés.	% reçus total	% reçus 1ère prés.
A									74,1%	77,3%
A1	3	2	2	1	66,7%	-7,25 pts	-10,2 pts	50,0%	76,9%	77,5%
A2	40	33	33	29	82,5%	9,58 pts	7,89 pts	87,9%	74,6%	77,2%
B	129	88	90	63	69,8%	7,7 pts	12,02 pts	71,6%	57,8%	58,6%
B1									68,5%	72,6%
BE	30	29	28	27	93,3%	12,17 pts	16,5 pts	93,1%	76,8%	77,5%
C									82,7%	84,4%
C1									89,4%	90,3%
C1E									89,8%	90,7%
CE									78,2%	80,2%
D									77,1%	79,7%
D1									85,9%	86,6%
DE									79,7%	77,1%
ETGMA									55,4%	58,6%
ETGMM1									35,9%	38,8%
ETGMM2									32,9%	36,1%
ETGMM3									34,1%	35,5%
TOTAL	202	152	153	120						

5.5 Site Internet

Adresse du site internet ou de la page internet :

<https://www.cfr-manche.com>



6.1 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA FORMATION

Ce questionnaire d'évaluation nous permet de connaître votre avis et vos suggestions concernant la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire que vous venez de suivre.

Qualité de l'information et de la formation

Items		Tout à fait satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accueil		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur l'offre de formation	Procédé d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Horaire des cours théoriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Proposition détaillée et chiffrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens pédagogiques mis à votre disposition	Disponibilités des moyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Moyens adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disponibilité des équipes	Disponibilités des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Disponibilité du responsable des relations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du parcours de formation	Respect de l'intégralité du parcours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des cours théoriques portant sur des thématiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cours dispensé par un enseignant présent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Progressivité des parcours en leçons pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Évaluation globale de la formation

Globalement, avez-vous apprécié votre formation ?

Merci d'entourer un chiffre de 0 à 10

0.....1.....2.....3.....4.....5.....6.....7.....8.....9.....10

Pas du

Beaucoup

Tout

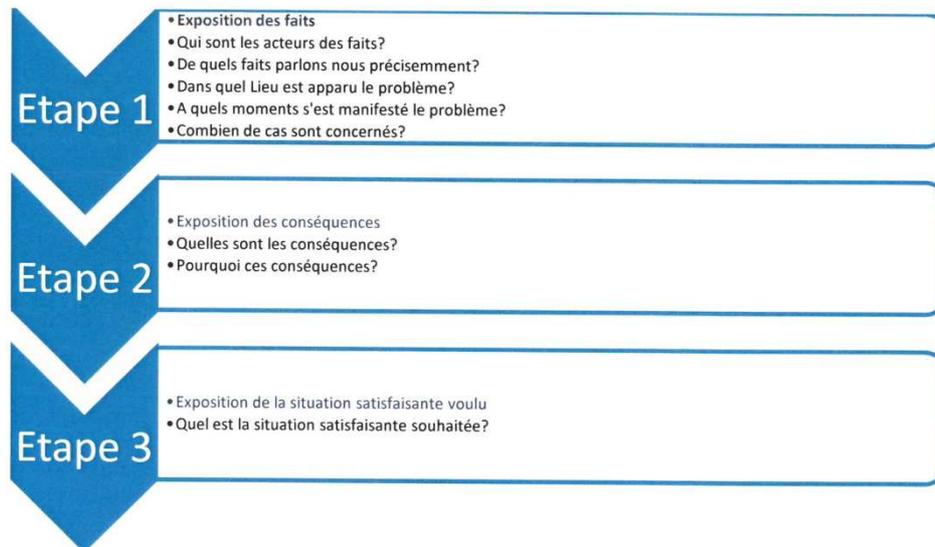
6.2 Amélioration continue

ELEVES	FORMATION CHOISIE	THEMATIQUES				
		la qualité du dispositif d'accueil, d'écoute et de prise en charge	la qualité du matériel pédagogique (véhicules et salles de code)	la disponibilité et les compétences de l'équipe pédagogique	l'efficacité et le respect du parcours de formation jusqu'à sa validation	la transparence sur l'offre de formation et le rapport contenu/prix.
NOTATION 1 à 5						
commentaire						

Cinq grands critères sont évalués :

6.3 Processus pour gérer les réclamations

1) Identification du problème



1) Causes et Solutions

